

Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/35

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la ville des Sables-d'Olonne

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée.

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser une reconversion urbaine du site de l'ancien lycée Tabarly par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la ville des Sablesd'Olonne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la reconversion urbaine du site de l'ancien lycée Tabarly,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Reçu en préfecture le

Valentin JOSSE



Préfecture de la Vendée DRCTAJ - 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ